

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU DE SEANCE**

Séance du 09 mai 2022 à 20 heures  
Mairie - Salle du Conseil

**Présents :**

Mme BENKEDER Mina, M. BERNARD Sylvain, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, Mme GONIN Nadine, Mme KLEIN Brigitte, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe

**Procuration :**

M. GIRARDOT Pierre-Yves donne pouvoir à Mme KLEIN Brigitte

**Excusé:**

M. GIRARDOT Pierre-Yves

**Secrétaire de séance :** M. PESNEL Fabrice

**Président de séance :** M. GARNIER Gilles

En début de séance, invité par Monsieur le Maire, Monsieur Pierre LARRIEU Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes, a présenté les dispositifs d'accompagnement **de projets** proposés par le Conseil Régional aux Communes.

**1 - Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022**

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 7 avril 2022, sont invités à faire part de leurs observations et à se prononcer sur son adoption.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**2 - Compte-rendu des réunions de structures intercommunales**

Il n'y a pas eu de réunions de structures intercommunales durant le mois d'avril 2022.

**3 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière de commande publique**

Les membres du Conseil Municipal sont informés des commandes passées par Monsieur le Maire durant le mois d'avril 2022.

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Curage du fossé Chemin de La Pierre	MSP Création	660,00 €

#### **4 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière d'urbanisme**

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions rendues en matière d'autorisations d'urbanisme, durant le mois d'avril 2022.

#### **5 - Compte-rendu des décisions du Maire, prise en matière de droit de préemption urbain**

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises en matière de droit de préemption urbain, durant le mois d'avril 2022.

#### **6 - Marché de travaux pour la réhabilitation de l'espace Raymond Sanloup - Lot n° 9 électricité et courants faibles - Avenant n° 1**

Objet : Les travaux prévus initialement dans le marché de réhabilitation de l'espace Raymond SANLOUP – lot n° 9 électricité-courants faibles, consistent également en l'installation d'un vidéoprojecteur.

Il a été constaté en cours de réalisation des travaux que les dispositifs de chauffage et climatisation empêchaient l'installation du vidéoprojecteur initialement prévu au marché.

Le devis n°86069 du 13 avril 2022 présenté par l'entreprise EEA fait suite à la demande du maître d'ouvrage pour la fourniture, la pose et le raccordement d'un vidéoprojecteur de marque VIVITEK. Ce vidéoprojecteur présente les capacités requises pour permettre son installation sur le mur de séparation entre la grande salle et la cuisine tout en projetant les vidéos sur l'écran situé sur le mur sud de la salle.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide de conclure l'avenant d'augmentation et de réduction ci-après détaillé :

Attributaire : entreprise EEA SAS sise 11 avenue Arsène d'Arsonval 01000 BOURG EN BRESSE

Marché initial du 19/05/2021 - montant : 25 500 € HT + Option HT de base : 1 334,56 € = 26 834, 56 € HT soit 32 401,47 € TTC

Avenant n° 1 - montant : 6 544, 80 € HT soit 7853, 76 € TTC

Nouveau montant du marché : 33 379,36 € HT soit 40 055,23 € TTC

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **7 - Décision modificative n° 1 du budget principal 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le motif d'un ajustement budgétaire à adopter :

- Dans le cadre d'opérations liées au PLU d'une commune (modification, révision...), les dépenses engagées pour mener à bien la procédure (publication légale, dématérialisation de l'enquête publique...) peuvent être affectées en section d'investissement. Cette affectation comptable permet notamment de prétendre au Fond de Compensation de la TVA.

Les dépenses engagées pour la modification du PLU en cours, au-delà de la prestation du cabinet d'urbanisme, sont notamment : les annonces légales dans deux journaux locaux et l'ouverture d'un registre numérique d'enquête publique.

- En matière de recette attendue, la Commune s'est vu notifier la Dotation de Solidarité Communautaire, celle-ci sera plus importante que le montant inscrit au budget primitif, il est donc possible d'augmenter cette inscription budgétaire.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter les modifications budgétaires telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

Imputation	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Chapitre 20 / Article 202 : Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		2 000 €		
Chap. / Article : 021 Virement de la section de fonctionnement	2 000 €			
Chap. / Article : 023 Virement à la section d'investissement				2 000 €
Chapitre 73 / Article 73212 : Dotation de Solidarité Communautaire			2 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget principal 2022 des lignes de crédit telles que dans le tableau ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **8 - Contribution au fonds de solidarité pour le logement**

Monsieur le Maire explique que le Président du Conseil Départemental sollicite la Commune pour une contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Ce fonds a vocation à apporter une aide financière ponctuelle aux habitants dont les ressources ou la situation difficile justifie une solidarité départementale de la part des collectivités et organismes en charge de ces questions. Cette aide permet de contribuer à résorber une dette de loyer pour favoriser une reprise de paiement de loyer courant ou d'accéder à un logement et de régler des dépenses qui y sont liées.

La contribution demandée est à hauteur de 0,30 € par habitants de la commune, soit 430,80 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder cette contribution et dit que les fonds nécessaires seront inscrits au budget principal de la Commune à l'article 65738.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **9 - Travaux en cours :**

- Réhabilitation de l'Espace R. SANLOUP, les travaux se poursuivent par la pose du carrelage, qui devrait durer 2 à 3 semaines, durant lesquelles les autres corps de métier ne peuvent intervenir, à l'exception du façadier.
- Composteur collectif : installé à proximité de l'école en partenariat avec la CCDSV et le collectif du jardin partagé, il a été inauguré le 6 mai 2022.
- Fleurissement de la commune : le comité travaille avec les agents. Les jardinières sont en place, les massifs seront plantés le 10 mai 2022. Le Comité Départemental fera une évaluation du fleurissement de la commune courant juillet.
- Fauchage des chemins communaux : la première campagne de la saison de fauchage des accotements-a été commandée.
- Des devis seront demandés pour des réparations de voirie. Il est constaté que beaucoup de voiries se dégradent avec la formation de nombreux trous sur la chaussée. Il sera sans doute nécessaire de fixer des priorités.

#### **10 - Questions diverses :**

- Tirage au sort "jury d'assises" : 3 noms sont tirés au sort sur la liste électorale. Les personnes concernées

seront avisées par courrier.

- Rapport de l'Agence de l'Eau : Monsieur le Maire fait une présentation du rapport de l'Agence de l'Eau, indiquant les principales données fiscales et financières. Le rapport complet est à la disposition des conseillers municipaux qui le souhaitent.
- Signalisation de la « zone école » aux abords du feu tricolore : après consultation de la Gendarmerie, de Mme la Conseillère Départementale du Canton de Villars les Dombes et du Responsable de l'Agence Routière Val de Saône Bresse du Conseil Départemental de l'Ain, différentes mesures sont présentées.
  - o Marquages au sol avec la reprise des passages piétons et le traçage « école » près des feux,
  - o Installation d'un panneau pour alerter les automobilistes de la présence d'une sortie d'école, côté Ambérieux-en-Dombes,
  - o Installation, avant les feux tricolores, en face des « Anciennes Ecoles », d'un panneau clignotant d'alerte de la présence d'enfants, équipé de LEDs et alimenté par panneau solaire,
  - o Installation de plots réfléchissants aux abords des ilots.

L'ensemble de ces dispositifs devrait s'inscrire dans une enveloppe d'environ 2 700 € TTC. Le Conseil Municipal est unanimement favorable à la mise en place de ces équipements.

- Modification du PLU : le Commissaire enquêteur a rendu son rapport et son avis final, qui est favorable. La modification fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion du Conseil.
- RSE propose d'installer une nouvelle borne de recharge pour voitures électriques près du terrain de tennis du village.
- La date de l'inauguration de l'Espace Raymond Sanloup a été fixée au samedi 17 septembre 2022.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 9 juin 2022.

La séance est levée à 23h50

Fait à SAVIGNEUX  
Le Maire,  
Gilles GARNIER

